

DEC200811DR08

**Décision portant nomination de M. Patrick LAURENT aux fonctions d'Assistant de Prévention au sein de l'unité propre de recherche UPR3346 intitulée « Institut P' : Recherche et Ingénierie en Matériaux, Mécanique et Energétique » - PPRIME.**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC193193INSIS du 20 décembre 2019 nommant M. Karl JOULAIN directeur de l'unité propre de recherche UPR3346 intitulée « Institut P' : Recherche et Ingénierie en Matériaux, Mécanique et Energétique » - PPRIME;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 12 mars 2020 ;

Considérant que M. Patrick LAURENT a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'Université de Poitiers du 25 septembre au 16 octobre 2007,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Patrick LAURENT, Assistant Ingénieur, est nommé aux fonctions d'Assistant de Prévention au sein de l'unité du CNRS UPR3346 intitulée « Institut P' : Recherche et Ingénierie en Matériaux, Mécanique et Energétique » - PPRIME, à compter du 13 mars 2020.

M. Patrick LAURENT exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Patrick LAURENT est placé directement sous l'autorité du Directeur d'Unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Poitiers, le 8 juin 2020

Le Directeur de l'Unité  
Karl JOULAIN

Visa du Délégué Régional du CNRS  
M. Ludovic HAMON

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)